



Infolettre Juin 2023



Le Code de soumission, c'est l'ensemble des règles qui encadrent les entrepreneurs généraux et spécialisés ayant un engagement avec le BSDQ.

Comme n'importe quelle réglementation, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver: les textes comportent souvent des termes ou expressions juridiques qui ne sont pas toujours simples à comprendre pour le commun des mortels.

Afin de favoriser la compréhension des règles du Code par ses utilisateurs, le BSDQ, en collaboration avec ses Parties propriétaires, a mis en place sur son site Internet, en 2021, ce fameux outil qu'est le [« Le Code expliqué »](#).

Le Code expliqué, c'est une série d'articles qui ont été ciblés et pour lesquels des **explications vulgarisées** y ont été jointes.

16 articles du Code ont déjà été vulgarisés à ce jour et d'autres sont à venir 😊!

Aussi, 35 jurisprudences ont été jointes aux explications de certains articles et un lien vous mène directement vers la décision complète. **La jurisprudence**, c'est un ensemble de décisions judiciaires et administratives ayant été rendues antérieurement et qui peuvent guider un futur tribunal dans son interprétation

d'une loi ou d'un règlement.

Il peut donc être très intéressant de consulter les toutes dernières décisions rendues par les tribunaux en lien avec les règles du BSDQ !



Toujours dans le but de favoriser la compréhension des règles par ses usagers, le BSDQ a également mis en place un **outil très convivial** permettant d'apprendre, étape par étape, tous les processus reliés à la transmission des soumissions, en plus d'approvoiser, de manière accessible, les règles du Code de soumission.

Le centre d'apprentissage, c'est **l'OUTIL ULTIME** qui centralise toute l'information en **un seul et même endroit**. Nul besoin de fouiller ailleurs, **TOUT Y EST !**

Classées par thème, divisées en 4 grandes étapes, **15 fiches explicatives** sont disponibles pour vous outiller dans votre apprentissage.

Textes explicatifs

Images / Contenu visuel

Vidéos de formation

Quiz pour tester vos connaissances

Jurisprudences

Les plus novices se sentiront bien encadrés dès leurs premières lectures tandis que les experts verront un énorme potentiel afin de les aider à **former la relève** 🧑.

Vous êtes un sous-traitant et vous vous êtes toujours demandé comment ça fonctionne pour l'entrepreneur général au BSDQ ? À l'inverse, quelle est la réalité du sous-traitant, vue de l'oeil d'un entrepreneur général ? C'est le moment de

vous en informer !

La beauté de la chose c'est qu'étant expert ou non, **il y aura toujours quelque chose de nouveau à apprendre !** 🎓

Bonne lecture 📖